

La Solaire du Lac conforte sa place au soleil

La société coopérative d'intérêt collectif Solaire du Lac a déjà réalisé six centrales photovoltaïques sur le bassin annécien et veut mener bien d'autres projets.

En mars 2022, La Solaire du Lac a investi la toiture du nouveau siège social de Snowleader, à Epagny-Metz-Tessy, concrétisant là son premier partenariat avec une entreprise privée. Implanté sur différents bâtiments publics du bassin annécien, son parc est ainsi passé à cinq centrales photovoltaïques représentant 1 413 m² de

panneaux. « Une sixième, réalisée sur la toiture d'un magasin à Faverges-Seythenex, sera prochainement raccordée au réseau. Nous travaillons à la mise en place de groupes locaux qui porteraient les nouveaux projets sur ce territoire, ainsi que sur l'Albanais », explique Valérie Cabrer, cofondatrice.

La Solaire du Lac, créée début 2018 sous forme associative avant de se transformer en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), a investi 310 000 euros dans ses différentes installations. Reconnue pour son expertise et sa capacité à mener à bien les projets, elle s'attache à recruter les nouveaux coopérateurs dont elle a besoin pour maintenir la dynamique. À l'étude également, une nouvelle levée de fonds et le développement d'activités qui permettraient de créer, de manière pérenne, un emploi.

|| Claude Thomas

La Solaire du Lac en bref

Pdt : François Dufournet

Siège : Annecy

135 coopérateurs (citoyens, collectivités, entreprises) représentant un capital de 105 200 euros



© Clément Hudry / Peignère Verticale

Le nouveau siège social de Snowleader, à Epagny-Metz-Tessy, est équipé de panneaux photovoltaïques..

À Ambérieu-en-Bugey, des citoyens investissent les toits

À Ambérieu-en-Bugey (Ain), la toiture du bâtiment des services techniques municipaux est recouverte de panneaux photovoltaïques. Cette ferme solaire permet d'injecter 100 kilowatt-crête (kWc) dans le réseau électrique général.

La réalisation d'Ambérieu a été portée par Pl'Ain d'Énergie, une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Née sur la Plaine de l'Ain il y a un an et demi, elle compte plus de 110 actionnaires privés locaux, salariés ou retraités, pour un capital de 170 000 euros. Aurélien Mary, son président, résume leur philosophie : « Quand on développe l'énergie renouvelable, l'argent passe et reste dans le territoire. C'est une approche décentralisée, pilotée par des acteurs locaux, et c'est créateur d'emplois de proximité. » Pl'Ain d'Énergie agit par « tranches d'installations ». D'ici la fin de l'année, elle devrait avoir mis en service cinq équipements en même

temps, pour une capacité globale d'environ 450 kWc, l'équivalent de la consommation de 400 habitants. Pour provoquer un effet de levier - une tranche en alimentant une autre - Pl'Ain d'Énergie recourt à l'emprunt bancaire.

Deux autres sociétés citoyennes comparables existent dans l'Ain. La pionnière, la SAS Bresse Énergies Citoyennes (BEC), a six ans d'existence, et huit équipements financés et installés, pour un investissement global de 300 000 euros. La société est la seule propriétaire de ses fermes solaires implantées en toitures. Les communes sont libres de participer au financement. Comme toutes sociétés par actions, ces entreprises citoyen-

nes versent des dividendes, même si l'appât du gain n'est pas le moteur de leurs investisseurs. « Nous devons respecter l'argent qui nous est confié. Nous versons un dividende équivalent à un taux de rémunération de l'épargne de l'ordre d'1,5 à 2% », précise Jean-Paul Peulet, le président de Bresse Énergies Citoyennes.

Dans les villages, les élus ont conscience de l'intérêt d'employer les toitures des équipements publics pour développer l'énergie solaire plutôt que d'utiliser des terres agricoles.

|| Philippe Cornaton